



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIRECOURT DOMPAIRE

NOTE DE SYNTHÈSE n° 2021-03

Réunion du Conseil du 29 juin 2021 à Dompnaire

- Établissement de la liste du jury criminel pour l'année 2022 (à 19h45 pour les Maires uniquement) ;
- Présentation de M. Claude MATTERA nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;
- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :
 - *Décision n° 2021-03 du 30/03/2021 : validant l'acquisition de bennes à ordures ménagères*
 - *Décision n° 2021-04 du 19/04/2021 : autorisant la mise à disposition d'un agent contractuel à Oëlleville et Frenelle-la-Grande*
 - *Décision n° 2021-05 du 10/05/2021 : fixant la redevance d'utilisation de la station de transit de Ramecourt*
 - *Décision n° 2021-06 du 20/05/2021 : autorisant la signature d'une convention de groupement de commandes pour les marchés d'assurances*
 - *Décision n° 2021-07 du 21/05/2021 : fixant le tarif de mise à disposition de véhicules avec ou sans chauffeur*
 - *Décision n° 2021-08 du 01/06/2021 : Mise à disposition d'une secrétaire de mairie sur les communes de FRENELLE-LA-GRANDE, FRENELLE-LA-PETITE et PIERREFITTE*
 - *Décision n° 2021-09 du 21/06/2021 : autorisant la signature d'une convention valorisant les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avec le SCOT*
 - *Décision n° 2021-10 du 21/06/2021 : Fixant le tarif unique d'entrée au Cinéma Rio pour l'opération « fête du cinéma 2021 »*
- Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :

Bureau du 27/04/2021

- *Décision n° 2021-14 : Projet musée de Mirecourt « Histoire de canifs »*
- *Décision n° 2021-15 : Demande de financement pour le forum de l'emploi et de l'économie*
- *Décision n° 2021-16 : Règlement de versement d'un fonds de concours aux communes de moins de 500 habitants*

Bureau du 11/05/2021

- *Décision n° 2021-17 : Création d'un poste d'attaché territorial contractuel*

Bureau du 15/06/2021

- *Décision n° 2021-18 : Demande de financement leader « Club des commerçants »*

1. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2021

Le bureau propose de délibérer au sujet de la répartition du FPIC 2021.

2. Création de la société de projet dédiée à l'éolien : SOLENVAL (filiale de la SEM TERR'ENR en partenariat avec NEOEN)

Dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial, la communauté de communes s'est engagée à l'atteinte d'un objectif d'autonomie énergétique territoriale de 46% à l'horizon 2030, par une baisse des consommations d'énergie dans tous les domaines et un développement diversifié des sources d'énergies renouvelables dont le territoire est doté.

Concernant l'éolien, le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales a défini un schéma territorial qui identifie les zones les plus propices au développement et les conditions d'un développement maîtrisé, harmonieux pour le cadre de vie et la biodiversité et profitable au territoire. Le pacte politique du schéma éolien décrit le modèle économique et de gouvernance pour garantir un projet territorial maîtrisé. Il s'appuie sur une entrée au capital des collectivités dans les sociétés de projet et une négociation des modalités de gouvernance pour garantir un pouvoir de décision au territoire.

La SEM TERR'ENR est l'outil territorial créée dans ce but : défendre les intérêts du territoire et relever le défi du changement climatique.

Depuis 2019, elle négocie avec plusieurs développeurs présents sur le territoire, dont NEOEN avec qui un protocole de co-développement a été conclu début 2021.

Après Lun'EnR, la société de projet créée pour porter le projet éolien citoyen de Gruey-lès-Surance, la société SOLENVAL, est la deuxième société de projet liée à l'éolien que crée la SEM pour développer un projet sur une zone du schéma éolien sur la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire.

La société, capitalisée à 2500€, aura pour vocation le développement, la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'un projet éolien. Elle sera détenue à 40% par TERR'ENR et 60% par NEOEN. Le financement de la conception et de la construction du Parc s'effectuera par le biais de fonds propres et/ou quasi fonds propres, ainsi qu'au moyen d'un futur financement bancaire sans recours sur les associés.

Il est encore trop tôt pour déterminer les communes concernées ou le nombre de turbines dont il est question, mais la société prévoit que le schéma définitif d'implantation et le nombre d'éoliennes sera décidé par les représentants du territoire dans son Comité stratégique et cela, en concertation avec les communes de la zone considérée et leurs habitants.

Les frais de développement sont évalués à un montant situé entre 300 000 € et 500 000 €, soit pour la SEM entre 120 000 € et 200 000 € ; la durée de développement d'un projet peut varier entre 4 et 7 ans, avant de passer à la phase construction qui dure environ 2 ans.

Les coûts de construction d'une éolienne sont évalués entre 1.1 et 1.6 millions d'euros par MW, soit pour un parc de 8 machines de 3 MW entre 26 et 38 millions d'euros.

Généralement, la dette bancaire représente 80% du coût du projet, l'apport en fonds propres se situera donc pour le territoire entre 2 millions et 3 millions d'euros, pour un taux de rendement interne souhaité de 8% sur 25 ans.

Le bureau propose de délibérer pour autoriser :

- la création de la Société Anonyme SOLENVAL, filiale de la SEM TERR'ENR et de NEOEN, pour porter un projet éolien citoyen sur la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire ;
- une prise de capital de la SEM TERR'ENR dans la-dite société à hauteur de 40 %.

3. Rapport d'activités 2020 SEM TERR'ENR

Le bureau propose de délibérer au sujet du rapport d'activités 2020 de la SEM TERR'ENR (téléchargeable vers le lien www.terr-enr.fr/rapports-activite)

4. Demandes de subventions complémentaires pour l'année 2021

Le bureau propose de délibérer au sujet des demandes de subventions suivantes :

- 1 200 euros pour l'association des maires ruraux des Vosges pour l'année 2021 ;
- 1 500 euros pour l'association La machinchoiserie ;

5. Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) ;

Le bureau propose de délibérer au sujet du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) voir annexe ci-jointe.

6. Conseil d'administration de l'Office de tourisme du pays de Mirecourt

Le bureau propose de procéder au remplacement d'un délégué titulaire au Conseil d'administration de l'office de tourisme du pays de Mirecourt.

7. Admissions en non valeurs du budget annexe assainissement

Le bureau propose de délibérer au sujet d'admissions en non valeurs d'un montant total de 6 967,33 € correspondants à des redevances d'assainissement.

8. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le bureau propose de délibérer au sujet du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

9. Tableau des effectifs

Le bureau propose de délibérer au sujet de la modification du tableau des effectifs comme suit :

- assistant de conservation principale 1ère classe : - 1 avec effet au 1er juillet 2021
- adjoint du patrimoine principal 2ème classe à temps complet : + 1 avec effet au 15 juin 2021

10. Questions et informations diverses.

- Préparation du comité syndical du SCOT prévu le 6 juillet ;
- Fonds de concours ;